



Conseil économique et social

Distr. générale
24 mai 2007
Français
Original : anglais seulement

Session de fond de 2007

Genève, 2-27 juillet 2007

Point 7 a) de l'ordre du jour provisoire*

**Questions de coordination, questions relatives
au programme et autres questions :
rapports des organes de coordination**

Rapport d'ensemble annuel du Conseil des chefs de secrétariat des organismes des Nations Unies pour la coordination pour 2006/07

Résumé

Le présent rapport donne un aperçu de l'évolution de la coopération interinstitutions dans le cadre des travaux du Conseil des chefs de secrétariat des organes des Nations Unies pour la coordination (CCS) de sa session d'automne 2006 à sa session de printemps 2007, période au cours de laquelle le CCS a amorcé un dialogue sur les grandes questions d'intérêt mondial qui occupent l'attention de la communauté internationale, entrepris d'harmoniser les pratiques de gestion de l'ONU et envisagé d'intégrer la politique, la gestion et les activités opérationnelles dans son cadre de fonctionnement.

Au cours de la période considérée, le CCS, aidé par le Comité de haut niveau sur les programmes, a examiné diverses questions relatives au programme et ayant des incidences à l'échelle du système. On pouvait notamment citer l'emploi et le travail décent et l'examen à mi-parcours du Programme d'action de Bruxelles en faveur des pays les moins avancés, qui nécessitaient de la part du système des Nations Unies une action coordonnée. Il y avait également d'autres thèmes d'actualité à l'échelle internationale allant de la cohérence de l'action du système des Nations Unies et « Une ONU » à l'aide au commerce au niveau national qui exigeaient l'adoption d'une position commune et la recherche de solutions cohérentes.

* E/2007/100.



Le CCS a continué à examiner ces questions de gestion de manière intégrée et concrète, avec le soutien de son Comité de haut niveau sur la gestion. Le Comité et ses réseaux se sont beaucoup intéressés à la question de l'harmonisation, de la gestion et de la réforme, dans le but d'échanger des informations, d'éviter des doubles emplois et de dégager des orientations communes pour une action future. D'importantes questions d'actualité étaient inscrites à l'ordre du jour du Comité, notamment l'harmonisation des pratiques commerciales du système des Nations Unies, la confidentialité des rapports d'audit interne et le système de gestion de la sécurité des Nations Unies.

Le Comité de haut niveau sur les programmes et le Comité de haut niveau sur la gestion ont poursuivi la nouvelle pratique entamée en 2006 et consistant à tenir des réunions conjointes consacrées à l'examen de questions intersectorielles sous l'angle des programmes et de la gestion. Elles visaient à débattre d'importantes questions liées aux travaux des deux comités et aux activités de l'ensemble du système des Nations Unies. On pouvait citer notamment l'égalité entre les sexes et la prise en compte de la problématique hommes-femmes, la gestion axée sur les résultats, l'École des cadres du système des Nations Unies et la mise en place d'un mécanisme d'évaluation à l'échelle du système.

Un regain d'attention a été accordé au renforcement de l'efficacité du CCS à proprement parler, en vue de résoudre les principaux problèmes stratégiques qui se posent au système des Nations Unies, pour qu'il puisse mieux réagir face aux grands défis mondiaux et s'assurer que tous les moyens analytiques et opérationnels dont il dispose sont mis en œuvre pour les relever et lui permettre de mieux répondre aux besoins des États Membres et de la communauté internationale. Le Secrétaire général avait prié les directeurs généraux de l'Organisation internationale du Travail et de l'Organisation mondiale du commerce de revoir le fonctionnement du CCS à cette fin. Le réexamen constituait un important pas en avant, dans l'évolution du CCS vers un rôle renforcé et plus pleinement assumé dans la gestion de la coordination à l'échelle du système, sous la direction du Secrétaire général, et vers l'instauration d'un cadre plus harmonieux où les questions de politique, de gestion et de fonctionnement sont abordées de manière intégrée.

Table des matières

	<i>Paragraphes</i>	<i>Page</i>
I. Introduction	1–7	4
II. Questions relatives au programme	8–41	5
A. « Une ONU » au niveau national	11–16	6
B. Emploi et travail décent	17–26	7
C. Aide au commerce	27–31	9
D. Programme d'action de Bruxelles en faveur des pays les moins avancés	32–35	10
E. Autres questions inscrites au programme	36–38	11
F. Questions nouvelles inscrites à l'ordre du jour du Conseil des chefs de secrétariat	39–41	12
III. Questions de gestion	42–55	12
A. Harmonisation des pratiques commerciales du système des Nations Unies	47–50	14
B. Confidentialité des rapports de contrôle interne	51–52	14
C. Système de gestion de la sécurité des organismes des Nations Unies	53	15
D. Réseau de direction	54	15
E. Convention des Nations Unies contre la corruption	55	15
IV. Questions intersectorielles	56–64	16
A. Égalité des sexes et prise en compte des sexes spécifiques	57–58	16
B. Gestion axée sur les résultats	59	16
C. École des cadres du système des Nations Unies	60–62	17
D. Mise en place d'un mécanisme d'évaluation à l'échelle du système	63–64	17
V. Examen du fonctionnement du Conseil des chefs de secrétariat des organismes des Nations Unies pour la coordination	65–73	18

I. Introduction

1. Le Conseil des chefs de secrétariat des organismes des Nations Unies pour la coordination (CCS) a été animé dans son travail au fil des ans du souci constant de faire valoir la légitimité à nulle autre pareille et les atouts conjugués des organismes du système des Nations Unies pour permettre à ce dernier de répondre du mieux qu'il peut aux besoins des États Membres et de la communauté internationale. Au cours de la période 2004-2007, un regain d'attention a été accordé au renforcement de l'efficacité du CCS en tant que tel, pour aider à relever les principaux défis stratégiques du système des Nations Unies et à faire en sorte que toutes les capacités d'analyse et d'intervention dont il dispose puissent être harmonieusement mises à contribution à cet effet.

2. La convergence de plusieurs facteurs a fait naître dans le système un nouveau sentiment d'urgence et d'ouverture : le sentiment que la communauté internationale avait besoin d'un système des Nations Unies dynamique, efficace et soudé; et le constat selon qu'il existait de nouvelles bases plus solides pour progresser dans cette voie. Le CCS avait été contraint et encouragé par un concours de circonstances à redoubler d'efforts pour maximiser sa contribution à cet égard.

3. L'évolution de la mondialisation et les chances de progrès qu'elle offrait ainsi que les risques qu'elle présentait, notamment avec les défis mondiaux allant du changement climatique aux migrations internationales, rendait une action concertée et des interventions intersectorielles nécessaires. Au niveau institutionnel, l'apparition sur la scène internationale de nouveaux acteurs, notamment d'organisations et de fonds mondiaux qui militaient en faveur de causes particulières, donnait à la communauté internationale les moyens de diversifier les solutions tout en accentuant les risques de double emploi et de dispersion.

4. Jamais le système des Nations Unies n'avait pu s'appuyer autant qu'actuellement sur des bases politiques aussi étendues que complexes pour pouvoir, avec une ardeur renouvelée, renforcer sa cohérence et son efficacité. La Déclaration du Millénaire, les objectifs de développement convenus au niveau international à l'issue des conférences et sommets organisés par l'ONU, et surtout les objectifs du Millénaire pour le développement ainsi que le Document final du Sommet mondial de 2005, ont été la pierre angulaire des stratégies et politiques des organismes du système chez lesquels ils ont suscité, grâce à leur rôle déterminant, le sentiment d'être unis autour des mêmes objectifs. Œuvrant de concert, les organismes du système ont beaucoup contribué à réduire le fossé qui sépare l'engagement de l'action et à traduire ces accords internationaux en solutions pratiques exerçant une influence réelle sur les vies des communautés et des populations.

5. Les priorités définies par le nouveau Secrétaire général, Ban Ki-moon, Président du CCS, à son entrée en fonction, la publication du rapport du Groupe d'experts de haut niveau sur la cohérence de l'action du système des Nations Unies, l'ouverture de débats intergouvernementaux sur ces recommandations et le nouvel élan de réforme auquel on assiste au sein comme en dehors du système ont renforcé la conviction des membres du CCS qu'ils se devaient de saisir l'occasion qui leur était offerte pour redoubler d'efforts et exploiter pleinement le potentiel du CCS en tant qu'élément moteur du renforcement de la cohérence et de l'efficacité à l'échelle du système.

6. Dans le cadre de l'évaluation de son propre fonctionnement, le CCS s'est attaché à parer les activités interinstitutions d'une nouvelle ambition : celle de reconnaître pleinement et de respecter scrupuleusement les mandats et les différentes structures et circonscriptions administratives locales de chacun de ses États membres et de chercher à tirer le meilleur parti de cette diversité en en faisant un atout en termes de variété et de gamme de services fournis aux États membres.

7. Le profond sentiment du CCS d'être de plus en plus uni autour d'objectifs communs a conduit ses membres à s'attaquer plus résolument aux problèmes de chevauchement et de double emploi auxquels se heurtait le système. La nouvelle ambition que le CCS tentait de concrétiser dans ses travaux visait également à élaborer et à mettre en œuvre des politiques susceptibles de mieux l'aider à surmonter l'ensemble des difficultés que devait affronter la communauté internationale; et d'obtenir de ses membres qu'ils puissent, grâce à leur autorité collective, contribuer à l'efficacité et à la cohérence de l'action du système au niveau des pays dans le cadre de la mise en œuvre de stratégies et de priorités nationales.

II. Questions relatives au programme

8. Au cours de la période 2006/07, le CCS a examiné d'importantes questions nouvelles relatives au programme qui avaient des implications à l'échelle du système, questions telles que les migrations internationales et le développement, l'examen à mi-parcours du Programme d'action de Bruxelles en faveur des pays les moins avancés et l'emploi et le travail décent, qui exigeaient de la part de l'ONU une action coordonnée. Il s'agissait également pour le CCS d'arrêter une position commune et de définir une action concertée sur de nouvelles questions allant de l'aide au commerce à la cohérence de l'action du système des Nations Unies et aux programmes « Une ONU » au niveau national et qui figuraient au premier rang des priorités internationales.

9. Le Conseil a examiné les nouveaux mandats que le Sommet mondial de 2005 a confiés au Conseil économique et social et que l'Assemblée générale a explicités dans sa résolution 61/16 dans le cadre de la nécessité d'améliorer la coordination des politiques et programmes au sein du système des Nations Unies. L'examen ministériel annuel des progrès accomplis dans la réalisation des objectifs de développement convenus au niveau international, y compris des objectifs du Millénaire pour le développement, pourrait faire du Conseil un organe central de supervision et d'évaluation intergouvernemental de la mise en œuvre du programme de développement des Nations Unies. Le Forum bisannuel de haut niveau pour la coopération en matière de développement serait lancé à la prochaine réunion du Conseil qui aura lieu en juillet et servirait à toutes les parties prenantes de cadre de concertation globale de haut niveau sur les nouvelles tendances et les importantes questions politiques touchant la coopération pour le développement.

10. Au cours de ses travaux, le CCS a rappelé que les nouvelles fonctions confiées au Conseil économique et social pourraient rendre ses travaux plus pertinents et plus efficaces. Les nouveaux mandats du Conseil économique et social offraient de nouvelles possibilités de concertation véritable entre le Conseil et le système des Nations Unies sur la coordination et la cohérence des politiques à l'échelle du système.

A. « Une ONU » au niveau national

11. Le CCS a estimé que l'un des principaux facteurs qui déterminaient l'image du système des Nations Unies auprès des donateurs et des bénéficiaires était le travail qu'il faisait dans les pays. Le système ne pouvait donc pas se permettre de passer pour un groupe disparate d'organisations qui se faisaient concurrence. Les membres du CCS devaient plutôt s'attacher à fonctionner comme un système cohérent soucieux d'influer de manière concertée, par la diversité de ses moyens, sur les priorités des pays en développement. Restait surtout à déterminer le meilleur moyen de tirer parti des modestes ressources dont disposaient les organismes des Nations Unies pour donner plus de retentissement à leur action.

12. Tandis que les débats intergouvernementaux sur l'ensemble des réformes proposées dans le rapport du Secrétaire général sur les recommandations du Groupe d'experts de haut niveau sur la cohérence de l'action du système des Nations Unies se poursuivaient, les travaux consacrés aux huit projets « Une ONU » au niveau national contribuaient à rapprocher les institutions apparentées aux Nations Unies. On a insisté sur le fait qu'il fallait que les projets expérimentaux donnent des résultats concrets d'ici à la fin de l'année. Le plus difficile à cet égard était de définir des priorités stratégiques cadrant avec les besoins et les propres priorités du pays. L'étape importante suivante était de mettre en commun les ressources pour répondre aux priorités nationales et ainsi éliminer la concurrence inutile dans leur mobilisation des ressources. Le CCS a convenu que « Unis dans l'action » était un slogan plus précis que « Une ONU », l'objectif visé n'étant pas de fusionner les mandats, mais plutôt d'être unis dans l'action.

13. Le Conseil a félicité l'Administrateur du Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD), Président du Groupe des Nations Unies pour le développement (GNUD), pour le travail qu'il avait accompli jusqu'ici au niveau national au titre des huit projets pilotes « Une ONU ». Les efforts visant à rendre les modèles de ces projets pilotes suffisamment souples pour répondre aux besoins des différents pays et pour refléter la diversité du système gagneraient à être précisés et renforcés, et le Conseil a dans l'ensemble souscrit à l'idée selon laquelle le succès des projets pilotes serait largement de nature à prouver que le système des Nations Unies était en mesure de s'unir dans l'action. Les projets pilotes en étant encore à leurs premiers stades, plusieurs problèmes restaient à résoudre. Le Conseil a insisté sur leur nature expérimentale et sur le fait que les progrès réalisés au titre des projets ne devraient pas préjuger de l'issue des travaux intergouvernementaux sur cette question à l'Assemblée générale.

14. On a estimé que les huit projets pilotes n'étaient pas forcément représentatifs de l'ensemble des activités du système dans les pays. Le programme d'aide au développement prévu au titre du Plan-cadre des Nations Unies pour l'aide au développement ne correspondait pas à tout ce que le système des Nations Unies faisait pour répondre aux besoins et aux priorités des pays. Il fallait donc sensibiliser davantage les coordonnateurs résidents à la gamme plus complète de services et de compétences que les organismes non résidents offraient. L'assistance technique et le renforcement des capacités de ces organismes étaient hautement spécialisés et ciblés et devraient être pris en compte dans la poursuite des objectifs d'« Une ONU » au niveau national.

15. Le CCS a reconnu que les coordonnateurs résidents avaient un rôle primordial à jouer dans la mise en œuvre de la politique d'« Une ONU » et souligné qu'il fallait s'assurer qu'ils recevaient des instructions claires et précises et qu'ils disposaient d'un cadre approprié pour la gestion de leurs travaux. Les coordonnateurs résidents devaient savoir exactement à qui ils ont à rendre compte de leurs activités et être comptables devant tout le système. Dans le cadre des efforts en faveur d'une unité d'action, le Conseil a largement approuvé l'établissement, sous l'égide du CCS, de groupes thématiques d'organismes intéressés, comme moyen de s'assurer que l'action du système des Nations Unies au niveau des pays était sous-tendue par des politiques cohérentes et que les avantages comparatifs des organismes directement impliqués étaient pleinement exploités. Le Conseil a en outre convenu que la maîtrise nationale, les avantages comparatifs, la responsabilité et l'efficacité maximale devaient être les principes censés régir l'unité d'action du système des Nations Unies.

16. Le Conseil a entièrement souscrit à l'établissement d'un processus d'évaluation des projets pilotes tout en notant que les enseignements tirés pourraient ne pas s'appliquer à toutes les activités du système au niveau des pays. À cet égard, le CCS a invité le Groupe des Nations Unies sur l'évaluation (GNUE) à établir d'urgence les principes techniques et les modalités d'évaluation des projets pilotes, en le priant de le tenir pleinement et régulièrement informé des progrès. Le GNUE a été chargé dans un premier temps de s'atteler sans tarder à l'établissement de critères d'évaluabilité et de données de références aux fins de l'évaluation.

B. Emploi et travail décent

17. Le CCS a examiné la question de l'emploi et du travail décent lors d'un premier débat préparatoire tenu à sa session d'automne de 2006 et à l'issue de travaux approfondis du Comité de haut niveau sur les programmes, à sa session de printemps 2007, compte tenu de la volonté politique de plus en plus ferme d'assurer le plein-emploi et un travail décent à tous. Cette volonté s'était manifestée lors de rencontres internationales de haut niveau tenues dans diverses régions, telles que le Sommet extraordinaire de l'Union africaine sur l'emploi et l'atténuation de la pauvreté et le quatrième Sommet des Amériques.

18. Au Sommet mondial de 2005, les chefs d'État s'étaient déclarés favorables à une mondialisation équitable et aux objectifs d'un plein-emploi productif et d'un travail décent pour tous, avant que la Déclaration ministérielle de 2006 du Conseil économique et social ne vienne réitérer l'importance du plein-emploi productif et du travail décent pour tous, en tant que fin en soi et comme moyen de réaliser les objectifs du Millénaire pour le développement, et notamment d'éliminer la pauvreté. Par ailleurs, le Secrétaire général a, dans son rapport annuel à l'Assemblée générale à sa soixante et unième session, proposé que le plein-emploi et le travail décent soient officiellement ajoutés comme nouvel objectif à l'Objectif 1 du Millénaire pour le développement.

19. Le CCS a abordé plusieurs aspects de l'emploi et du travail décent à l'étude lors de la période considérée, y compris la possibilité pour les petites et moyennes entreprises, notamment dans les zones rurales, de créer des emplois; de promouvoir l'esprit d'entreprise et de favoriser la création de petites et moyennes entreprises; et d'encourager le recours à des technologies à même d'accroître la productivité des

jeunes. Il a vu dans la cohérence de l'action du système des Nations Unies sur la question un moyen de contribuer à cristalliser l'idée d'« Une ONU » autour d'un objectif qui apparaissait de plus en plus clairement comme une priorité aux niveaux national et international.

20. Le Comité de haut niveau sur les programmes a mis au point un dispositif visant à intégrer les objectifs de l'emploi et du travail décent dans les activités des organismes du système des Nations Unies, et ce, en vue de susciter, à l'échelle du système, une réflexion sur la manière dont les politiques et programmes des Nations Unies pourraient contribuer à créer le plus d'emplois et de la manière la plus efficace possible.

21. La méthode utilisée pour l'aménagement de ce dispositif tenait à un processus collectif lancé par l'Organisation internationale du Travail (OIT), sous la direction du Comité de haut niveau sur les programmes. Il avait l'avantage pratique d'assurer la cohérence des politiques autour d'objectifs communs. Il était conçu sur le modèle de l'agenda pour un travail décent, comportant les quatre piliers ci-après : création d'emplois et d'entreprises; protection sociale; normes et droits au travail; et gouvernance et concertation sociale.

22. Ce dispositif avait pour objet d'aider les pays qui appuient le système à réaliser leurs objectifs de plein-emploi productif et de travail décent. Il s'agissait à cet effet d'intégrer la question dans les politiques et programmes, d'identifier des domaines d'intérêt mutuel ainsi que des liens d'interdépendance et des synergies, d'approfondir, de partager et d'élargir les connaissances et les moyens dans des domaines d'intérêt mutuel, et d'améliorer et regrouper les capacités disponibles pour répondre aux priorités des pays.

23. Au cours de la prochaine phase, les membres du CCS procéderont à des auto-évaluations initiales, comme on l'a proposé dans le dispositif, pour établir des données de base permettant de déterminer les progrès en 2010 et 2015. Des bilans provisoires seront établis en septembre 2007 pour que le CCS puisse apporter sa contribution aux travaux de la session de la Commission du développement social qui seront consacrés au thème de l'emploi et du travail décent en février 2008.

24. Le CCS a vivement encouragé l'initiative et estimé que la méthode qui avait été mise au point pour le dispositif pourrait être transposée dans d'autres domaines de manière à assurer la cohérence des politiques au sein du système. Il fallait trouver des solutions pratiques pour que le système puisse aider les pays à tirer concrètement parti de ces initiatives. La récente étude conjointe OIT/OMC sur le commerce et l'emploi a été citée comme exemple à cet égard. Il était clair que l'Objectif 1 du Millénaire pour le développement ne pourrait pas être réalisé tant que des emplois ne seraient pas créés et que pour 10 enfants qui naissaient, un seul emploi était créé. Pour la première fois en 2007, la moitié de la population mondiale serait citadine et, d'ici à 2030, les deux tiers vivraient en milieu urbain, la plupart dans des bidonvilles et des colonies de squatters.

25. Pour mettre au point des modèles d'intervention adéquats, il importait que tous les rouages du système des Nations Unies soient bien rompus aux questions politiques qui sont au cœur du développement. À cet égard, l'OIT avait assuré la formation de coordonnateurs résidents au titre de l'agenda pour un travail décent, afin de les aider à intégrer ces objectifs au niveau national.

26. Le CCS a entièrement approuvé le dispositif pour l'emploi et convenu d'évaluer les progrès réalisés dans sa mise en œuvre à sa prochaine session, en vue de contribuer aux travaux de la Commission du développement social sur l'emploi et le travail décent.

C. Aide au commerce

27. La Déclaration ministérielle de Hong Kong a créé un nouveau programme d'aide au commerce de l'OMC pour faire pendant à l'achèvement du Cycle de négociations de Doha sur le développement. L'OMC avait, à cet égard, été chargée de suivre l'évolution de l'aide au développement et de l'évaluer pour inciter davantage les donateurs à faire preuve de plus de transparence dans le respect de leurs engagements, en subvenant aux besoins, en améliorant l'efficacité et en renforçant l'obligation mutuelle de rendre des comptes. Il fallait que l'ensemble du système des Nations Unies participe pleinement au lancement de la phase d'exécution de ce projet.

28. Le CCS a convenu de la nécessité de poursuivre les objectifs du projet d'aide au commerce et noté que la réduction des barrières commerciales à elle seule ne suffisait pas à placer les pays en développement sur la voie d'une croissance durable. Le succès d'un régime de commerce était essentiellement fonction de la nécessité d'accroître les ressources des pays en développement consacrées au renforcement des capacités commerciales, afin de les aider à tirer parti d'un meilleur accès aux débouchés.

29. Le suivi du déroulement du programme de travail d'aide au commerce serait assuré à trois niveaux : suivi mondial, suivi des donateurs et auto-évaluation, et suivi des pays bénéficiaires sur la base d'évaluations nationales. La Banque mondiale et les banques régionales de développement prendraient la direction des opérations d'évaluation régionale en s'appuyant sur des réunions préparatoires devant permettre à toutes les parties prenantes de se pencher sur les véritables besoins et défis sur le terrain, de classer les besoins suivant un ordre de priorité bien déterminé et d'établir des plans d'activités. Ces réunions préparatoires déboucheraient sur la tenue d'une manifestation annuelle consacrée à l'aide au commerce, dont la première est prévue pour 2007. Il ne s'agissait pas en l'occurrence de créer de nouveaux mécanismes mais plutôt de permettre à l'OMC de coopérer avec d'autres organismes à l'exécution d'un programme de travail.

30. Le rôle primordial des membres du CCS consisterait à aider les pays en développement à définir des priorités, à intégrer des stratégies commerciales et nationales dans leurs programmes et à trouver des solutions régionales qui seraient la clef du succès. Ce qui était difficile pour le système, c'était de profiter au maximum des aspects positifs tout en s'attaquant aux effets néfastes de la libéralisation des échanges. L'aide au commerce était considérée comme un appoint essentiel à l'heureux aboutissement du Cycle de négociations de Doha, en ce qu'elle permettait aux pays de faire face aux difficultés d'approvisionnement tout en exploitant pleinement leur potentiel commercial. La sensibilisation des coordonnateurs résidents au niveau des pays aux questions commerciales avait été considérée comme un aspect très important qui permettait de veiller à ce que les mesures visant à aider les pays à renforcer leurs capacités commerciales figurent en bonne place dans les programmes de pays.

31. Le CCS a fait remarquer que certes il n'existait aucun lien juridique entre l'initiative d'aide au commerce et les négociations commerciales multilatérales mais que le lien politique quant à lui était patent. Il y aurait une aide au commerce, quel que soit l'état des négociations; cela dit, elle ne pourrait que sous-tendre les progrès réalisés sur le plan des barrières tarifaires et des subventions, mais non s'y substituer. Il fallait coordonner les politiques du système à l'égard de l'industrie, de l'agriculture et des services et, compte tenu de la large adhésion que ce processus suscite, le Conseil a décidé d'envisager la création d'un groupe chargé des capacités commerciales et des capacités de production pour aider le CCS à apporter une contribution utile et cohérente dans ce sens.

D. Programme d'action de Bruxelles en faveur des pays les moins avancés

32. Le CCS s'est également intéressé aux conclusions de l'Assemblée générale sur l'examen à moyen terme du Programme d'action de Bruxelles en faveur des pays les moins avancés pour la décennie 2001-2010. Il a expressément rappelé qu'il ne fallait épargner aucun effort pour accélérer l'application du Programme d'action de Bruxelles qui fait partie intégrante des dispositions prises pour répondre aux objectifs de développement convenus sur le plan international, y compris les objectifs du Millénaire pour le développement.

33. En dépit de remarquables progrès accomplis par quelques-uns des pays les moins avancés, les résultats qu'ils ont obtenus dans l'ensemble, en tant que groupe, sont loin d'atteindre les objectifs fixés à Bruxelles. Les données disponibles sur les récentes tendances ne sont pas encourageantes lorsque l'on voit l'espérance de vie diminuer dans plusieurs des pays les moins avancés touchés par le VIH/sida et les troubles civils.

34. On a demandé que de nouvelles mesures soient prises, sous contrôle national avec un appui international en ce qui concerne l'accès au marché, l'allègement de la dette et l'accroissement et l'amélioration de l'aide au développement, étant entendu que le système des Nations Unies appuie ces objectifs en coopérant sur le plan des politiques générales et sur le plan opérationnel.

35. Réagissant à l'appel de l'Assemblée générale, le CCS a décidé de proposer une approche en trois volets pour donner suite aux conclusions de l'examen : a) les organismes du système des Nations Unies redoubleront d'efforts pour accélérer l'application du Programme d'action de Bruxelles dans leurs domaines de compétence respectifs; b) 20 organismes des Nations Unies ont déjà pris des décisions au sein de leurs organes directeurs respectifs pour intégrer la mise en œuvre du Programme d'action de Bruxelles dans leurs programmes de travail, et leur exemple sera suivi par d'autres entités; c) sur la base de l'expérience acquise au cours des consultations interinstitutions sur la préparation de l'examen, de nouveaux efforts devront porter sur la mise en commun des informations et la coordination axées sur des objectifs concrets. Il a été entendu que les consultations interinstitutions devraient conduire à la formation d'un groupe consultatif interinstitutions pour la mise en œuvre accélérée du Programme d'action de Bruxelles.

E. Autres questions inscrites au programme

1. Migrations internationales et développement

36. Le CCS a abordé la question des migrations internationales et du développement en s'appuyant sur une évaluation initiale des conséquences de cette question pour le système, examinée par l'Assemblée générale lors du Dialogue de haut niveau sur les migrations internationales et le développement. Le CCS devrait rechercher le moyen d'obtenir une plus grande cohérence des politiques et une meilleure coordination des programmes et des opérations dans ce domaine. À ce propos, on a appuyé les efforts du Groupe sur les migrations dans le monde, pour améliorer la base des connaissances, effort consistant à dresser un inventaire des sources de données disponibles de chacune des organisations membres. Le Groupe a également été instamment prié de tenir compte de la question de la dégradation de l'environnement en tant que facteur jouant un rôle important dans les migrations.

37. Le CCS a noté qu'il était question de réunir un Forum mondial sur les migrations et le développement, qui permettrait de mener un dialogue permanent entre les gouvernements sur les politiques et pratiques qui contribuent le mieux au progrès. On a souligné l'importance d'une coopération effective entre le forum mondial, en tant qu'organe intergouvernemental, et le Groupe mondial sur la migration, en tant que mécanisme interinstitutions bien placé pour appuyer le forum, notamment en matière de choix des orientations et d'habilitation. Le Groupe mondial sur la migration devrait incessamment adopter des méthodes de travail nouvelles et plus audacieuses et examiner la question des migrations tant du point de vue économique que dans ses rapports avec les droits de l'homme.

2. Groupe thématique sur la sécurité alimentaire au niveau national

38. Conscients de l'importance d'une réelle coordination thématique pour répondre aux besoins et aux priorités des pays partenaires, l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO), le Fonds international de développement agricole (FIDA) et le Programme alimentaire mondial (PAM) ont informé le CCS qu'ils étaient actuellement occupés à expérimenter une approche multisectorielle dans le domaine de l'aide humanitaire. Les trois organisations ont décidé de mettre en commun leurs compétences complémentaires et leurs atouts particuliers au sein de groupes thématiques nationaux axés sur la sécurité alimentaire, à partir d'une double approche au titre de laquelle l'aide alimentaire et le développement agricole des zones rurales constituent des impératifs pour la réalisation des objectifs du Millénaire. Lorsque c'est dans l'intérêt des pays, les trois organisations agissent de concert pour définir les occasions d'intervention par domaine thématique, en s'inspirant des stratégies de réduction de la pauvreté. Elles cherchent en outre à coopérer avec les gouvernements nationaux et la société civile, par l'intermédiaire d'alliances contre la faim, là où elles existent, et d'explorer les possibilités de former des groupes thématiques fondés sur la mise en commun des savoirs.

F. Questions nouvelles inscrites à l'ordre du jour du Conseil des chefs de secrétariat

1. Appui au développement de l'Afrique

39. Le CCS a examiné certaines tendances économiques et sociales actuelles du développement de l'Afrique et les graves problèmes que de nombreux pays africains continuent d'affronter dans leurs efforts pour réaliser les objectifs du Millénaire pour le développement, et a rappelé sa décision antérieure d'inscrire régulièrement à son ordre du jour la question du développement de l'Afrique.

40. Étant donné que la date à mi-parcours de la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement approche rapidement, le système des Nations Unies se doit de redoubler d'efforts pour relancer son action en faveur de l'appui à l'Afrique. Le CCS est d'accord qu'il va falloir à l'avenir adopter des approches novatrices pour traiter de la question du développement de l'Afrique. Le Conseil a demandé que l'on entame un processus préparatoire aux réunions du CCS, à composition non limitée, faisant intervenir au besoin des experts extérieurs afin d'aboutir à des analyses claires et à des recommandations précises, orientées vers l'action en vue d'affermir l'appui au système de développement de l'Afrique, qui seront examinées plus en détail par le CCS. Le Secrétaire général a fait observer qu'au lieu de se resserrer, l'écart qui sépare les pays en développement des pays développés semble s'élargir davantage. En revanche, certains pays, y compris certains pays africains, ont enregistré de très encourageants progrès dans la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement. Le CCS pense également que l'Afrique devrait figurer à l'ordre du jour de sa prochaine session et que l'examen de la question devrait avoir lieu à l'issue d'une sérieuse préparation au débat. Le CCS a également décidé qu'il conviendrait de mettre en relief l'incidence que pourrait avoir pour l'Afrique le débat du Conseil sur les questions thématiques.

2. Évolution du climat

41. Le CCS a été informé de l'initiative du Secrétaire général d'aborder la question du changement climatique tant en faisant appel à des experts de haut niveau qu'en envisageant la possibilité d'organiser une réunion de haut niveau dans le cadre de la prochaine session de l'Assemblée générale. Le CCS a pris l'initiative d'un débat sur les preuves scientifiques fournies par le Groupe d'experts intergouvernementaux sur l'évolution du climat (GIEC), et sur la tâche incombant au Conseil de mettre au point une approche et une stratégie à l'échelle du système pour affronter les aspects multiples du changement climatique. On a fait valoir qu'il importait pour la prochaine session du CCS que le GIEC entreprenne des travaux préparatoires exhaustifs, de concert avec le groupe de chefs exécutifs le plus compétent en la matière. Le CCS a acquiescé à l'idée d'inscrire le changement climatique à l'ordre du jour de sa prochaine session ordinaire à l'automne de 2007.

III. Questions de gestion

42. Le CCS a poursuivi son examen des questions de gestion d'une manière plus intégrée et concrète durant la période 2006-2007 avec l'appui de son Comité de haut niveau sur la gestion. Le Comité et ses réseaux ont récemment accordé beaucoup de temps et d'attention à la question de l'harmonisation de la gestion et de la réforme,

dans le cadre des compétences des chefs de secrétariat des organismes du système des Nations Unies, dans le but de partager l'information, d'éviter les doubles emplois, de retenir les expériences réussies comme critères et de fixer des orientations communes pour les futurs travaux. Dans un nouvel environnement qui exige que l'attention se porte sur l'exécution et les résultats, on s'est rendu compte qu'il fallait de plus en plus adapter le système de gestion des Nations Unies à ce nouvel environnement. La ferme volonté interne de répondre aux attentes a été déterminante pour enclencher une réforme en faveur d'une gestion harmonisée à l'échelle du système. L'adoption à l'échelle du système des normes de comptabilité du secteur public international a vivement encouragé les organismes des Nations Unies à coopérer.

43. Dans le domaine de la technologie de l'information et des communications (TIC), le Comité de haut niveau sur la gestion a établi un cadre stratégique des TIC comprenant une série d'initiatives visant à renforcer la coopération concernant les activités liées aux TIC parmi les organismes des Nations Unies. Deux domaines ont particulièrement retenu l'intérêt, il s'agit de la planification des ressources de l'entreprise et de la formation dans le domaine des TIC. S'agissant du principe de mise en commun de services de TIC le Comité se propose surtout de trouver le moyen de fournir de meilleurs services à un coût réduit pour éviter que chacun des organismes ne soit obligé de son côté de faire de gros investissements dans sa propre infrastructure de TIC.

44. S'agissant de la sûreté et de la sécurité du personnel, le Conseil a pris note, à sa session de l'automne 2006, des progrès accomplis par le Département de la sûreté et de la sécurité depuis sa création et de l'approche consultative qu'il a adoptée dans le cadre du réseau interorganisations de gestion de la sécurité. Le réseau a fait des recommandations spécifiques sur la réalisation et la mise en œuvre d'un cours consacré à la haute sécurité sur le terrain, et sur la mise au point d'un module de formation qui seront utilisés lors d'une prochaine réunion d'information devant être organisée prochainement à l'intention des agents de sécurité, sur la manière d'intervenir dans les cas de pertes massives en vies humaines, l'amélioration des mesures de sécurité à l'égard des femmes et la coopération avec les organisations non gouvernementales. Le Comité de haut niveau sur la gestion a créé un groupe de travail technique en vue de réaménager les priorités du Département et les mécanismes correspondants de financement afin de réaliser les objectifs fixés pour la période 2008-2009 sans dépasser le plafond budgétaire de participation aux coûts, établi pour la période 2006-2007, et de mettre en place des moyens supplémentaires fiables au cas où des ressources deviendraient disponibles.

45. Le CCS s'est déclaré satisfait de ce que les travaux du Comité qui se concentraient essentiellement sur l'administration se soient progressivement réorientés vers les méthodes de gestion, et demande que l'on redouble d'efforts pour coordonner plus étroitement les travaux du Groupe des Nations Unies pour le développement dans le domaine des questions de gestion au niveau national.

46. Un certain nombre de questions importantes et nouvelles étaient inscrites à l'ordre du jour du Comité pour sa session de printemps de 2007.

A. Harmonisation des pratiques commerciales du système des Nations Unies

47. Des entretiens intensifs ont eu lieu au sein du Comité de haut niveau sur la gestion, à propos de l'harmonisation et de la réforme des pratiques commerciales. L'approche utilisée à propos de la réforme des pratiques commerciales du système des Nations Unies devait être axée sur les priorités du programme plutôt que sur des considérations bureaucratiques et reposer sur un sens évident des affaires et la preuve de résultats avantageux pour l'ensemble du système, notamment dans les domaines de l'harmonisation et des réformes dont les chefs de secrétariat ont la responsabilité.

48. Une proposition générale de réforme et d'harmonisation des pratiques commerciales du système des Nations Unies est en cours d'élaboration par le Comité de haut niveau de la gestion. Cette proposition porte sur six catégories principales : domaines intersectoriels de la gestion générale; obligation de rendre des comptes et contrôle; stockage des données; gestion des ressources humaines; gestion financière; et mise en commun des connaissances.

49. Une approche cohérente tenant compte des six domaines énumérés constituerait en fait un projet de plan d'action sur les pratiques commerciales du système des Nations Unies, visant à fournir une orientation générale pour améliorer la cohérence du système dans son ensemble. Le Conseil a été informé que le Comité de haut niveau sur la gestion avait entendu les avis des représentants du personnel qui avaient insisté pour que l'initiative débouche sur une amélioration des conditions à l'échelle du système, sur la base des pratiques optimales plutôt que sur celle du plus petit commun dénominateur, et qui avaient réclamé un régime de consultations périodiques. Le Conseil a estimé que le succès de l'initiative dépendrait en fin de compte de l'autorité et de la volonté des chefs de secrétariat qui devaient confier des tâches importantes à leurs responsables de la gestion présents dans le Comité. Le Comité a formé une équipe spéciale intersessions chargée de poursuivre les travaux afin de mettre au point un plan d'action complet que le CCS devra approuver à sa session d'automne de 2007.

50. Le Comité a fortement appuyé cette initiative, la considérant comme un important élément de la volonté d'aboutir à une plus grande cohérence du système dans son ensemble, et a rappelé que l'harmonisation des pratiques commerciales était apparue comme une recommandation centrale du Groupe de haut niveau sur la cohérence de l'action du système des Nations Unies. Le Conseil a approuvé l'initiative du Comité de haut niveau sur la gestion concernant l'élaboration du projet de plan d'action et a décidé de revenir sur la question à sa session de l'automne de 2007. Le Conseil a également approuvé la proposition du Comité de haut niveau relative à la préparation d'une étude par le secrétariat du CCS sur le fonctionnement de la Commission de la fonction publique internationale, que le Conseil examinerait par la suite.

B. Confidentialité des rapports de contrôle interne

51. Le Comité de haut niveau sur la gestion a passé en revue les pratiques suivies dans le système en ce qui concerne le partage des informations contenues dans les rapports de vérification interne des comptes par l'intermédiaire de son réseau des

finances et du budget. À cet égard, les critères sur lesquels l'exercice pourrait initialement s'appuyer ont été examinés en vue d'une approche commune à la divulgation de l'information contenue dans les rapports d'audit interne. D'autres consultations auront lieu avec les vérificateurs internes et le réseau des finances et du budget, et les éventuels critères tiendraient compte de consultations avec le Groupe de vérificateurs externes des comptes ainsi que de la nécessité de respecter les décisions des organes délibérants des organismes du système des Nations Unies.

52. Le CCS a souligné l'importance des rapports d'audit interne, les considérant comme un instrument vital de gestion pour les chefs de secrétariat; il a souligné également qu'il importait de faire la distinction entre audit interne et externe et leurs différentes fonctions. On a convenu qu'il fallait préserver l'intégrité de l'audit interne en tant que facteur de gestion, et le Conseil a également reconnu que le système était confronté à une demande grandissante pour la transparence et la responsabilité, à laquelle il devait répondre. Le CCS reviendra sur cette question lors de sa prochaine session sur la base de nouvelles consultations avec le Comité de haut niveau sur la gestion.

C. Système de gestion de la sécurité des organismes des Nations Unies

53. Le Conseil a examiné le financement du système de gestion de la sécurité des organismes des Nations Unies et l'accord en instance sur la formule de récupération des coûts pour le système. Il a noté que la seule question en suspens à cet égard était l'accord de la Banque mondiale sur la formule sous réserve d'informations complémentaires qui seront fournies par le système des Nations Unies. Le CCS espère qu'un accord final interviendra incessamment sur cette importante question.

D. Réseau de direction

54. Conformément aux entretiens antérieurs du CCS, le réseau de direction et son programme de formation des cadres ont été mis en place. Il s'agissait en particulier de familiariser les hauts fonctionnaires avec une nouvelle culture de l'entreprise dans le but d'améliorer la cohérence à l'échelle du système. Le réseau de direction se composerait pour commencer de 600 à 1 000 hauts fonctionnaires. Le Conseil a souligné qu'il fallait valoriser les compétences et la formation du personnel. Il a noté en outre, à cet égard, qu'il fallait consentir de nouveaux efforts pour promouvoir la mobilité du personnel et fait valoir que l'on devait améliorer la formation du personnel et sa contribution éventuelle à l'appui de la mobilité.

E. Convention des Nations Unies contre la corruption

55. Le CCS a décidé d'étudier plus à fond la manière d'appliquer les principes et normes énoncés dans la Convention des Nations Unies contre la corruption afin de combattre la corruption et de renforcer l'intégrité institutionnelle à l'échelle du système. Le Conseil a demandé au Comité de haut niveau sur les programmes et au Comité de haut niveau sur la gestion, ainsi qu'à ses réseaux compétents, de s'employer activement à poursuivre la question en collaboration avec l'Office des

Nations Unies contre la drogue et le crime afin de formuler une proposition concrète pour le CCS.

IV. Questions intersectorielles

56. Au cours de la période considérée, le Comité de haut niveau sur les programmes et le Comité de haut niveau sur la gestion ont continué leur pratique novatrice de réunions conjointes qu'ils avaient commencée en 2006 afin d'étudier les questions intersectorielles tant du point de vue des programmes que de la gestion. Ces réunions visaient à aborder les principales questions urgentes venant de se présenter, touchant aux travaux des deux comités et intéressant des activités à l'échelle du système. Ces questions concernaient spécialement l'égalité des sexes et la prise en compte des sexospécificités, la gestion axée sur les résultats, l'École des cadres des Nations Unies, et la création d'un mécanisme d'évaluation à l'échelle du système.

A. Égalité des sexes et prise en compte des sexospécificités

57. La question de l'égalité des sexes et de l'intégration de la parité des sexes a été examinée par tous les chefs de secrétariat en tant que domaine où les progrès ont été insuffisants et appellent de nouveaux changements. À cette fin, la Conseillère spéciale pour la parité des sexes et la promotion de la femme a présenté au Conseil, à sa session de l'automne 2006, un projet de politique à l'échelle du système sur l'égalité des sexes et une stratégie sur l'instauration de la parité des sexes.

58. Le CCS a noté que l'engagement au plus haut niveau et la responsabilisation étaient indispensables pour aborder la question de l'égalité des sexes à l'échelle du système. L'évaluation du plan d'action à l'échelle du système en vue de l'application de la résolution 1325 (2000) du Conseil de sécurité sur les femmes, la paix et la sécurité a validé les diverses analyses effectuées parmi les organes interinstitutions et a relevé les insuffisances qui existaient dans ces domaines, et qui constituaient un obstacle au progrès. Le CCS a approuvé la politique d'égalité des sexes et la stratégie sur l'intégration de la parité des sexes, la considérant comme une première étape des efforts déployés pour surmonter les difficultés auxquelles le système est confronté dans ce domaine¹.

B. Gestion axée sur les résultats

59. Le CCS convient que la gestion axée sur les résultats est un élément essentiel de la réforme des pratiques commerciales des institutions à l'échelle du système des Nations Unies. Il a décidé d'étendre son examen de ce point à la question connexe de l'évaluation du comportement professionnel afin de déterminer quels sont les encouragements actuellement susceptibles d'améliorer le rendement à l'échelle du système.

¹ Pour complément d'information, voir CEB/2006/2, annexe.

C. École des cadres du système des Nations Unies

60. Le Conseil s'est occupé de l'établissement d'un nouveau programme et d'un plan de travail pour l'École des cadres du système des Nations Unies sur la base du projet élaboré par le Comité de haut niveau sur les programmes et le Comité de haut niveau sur la gestion. Il s'est avéré que l'existence d'une école des cadres réputée, conçue pour entretenir un esprit de corps s'inspirant de valeurs communes, était essentiel pour soutenir l'effort visant à la cohérence du système.

61. On a déterminé trois domaines principaux sur lesquels devraient se concentrer les travaux de l'École des cadres :

a) Réseau de direction : formation adaptée aux besoins de gestionnaires hors classe du système des Nations Unies;

b) Paix et sécurité : l'École a travaillé sur un accord spécial avec le Département de la sûreté et de la sécurité ainsi qu'avec d'autres entités pour la formation des chefs de missions. La formation des formateurs est actuellement en cours;

c) Programme de formation pour les coordonnateurs résidents : le programme a commencé à se dérouler et sera élargi pour s'étendre aux équipes de pays et aux équipes nationales.

62. Les membres du CCS se sont déclarés satisfaits des nouvelles orientations suivies par l'École des cadres et ont engagé le système à utiliser pleinement et effectivement ses installations en tant que partie intégrante de l'effort renouvelé pour faire progresser le principe d'apprentissage permanent au sein du système.

D. Mise en place d'un mécanisme d'évaluation à l'échelle du système

63. Le Groupe des Nations Unies sur l'évaluation a élaboré une proposition en vue d'une session conjointe du Comité de haut niveau sur les programmes et du Comité de haut niveau sur la gestion au printemps de 2007 concernant la création d'un mécanisme d'évaluation à l'échelle du système, lié au CCS afin de combler les lacunes existantes en matière d'évaluation des divers processus du système. On a souligné qu'un tel mécanisme se devait d'être indépendant afin d'être crédible et devait également répondre aux priorités des parties prenantes. Afin de garantir la transparence, la responsabilisation et l'acquisition de connaissances, un tel mécanisme devra garantir la qualité et l'indépendance de tous les travaux d'évaluation du système des Nations Unies, encourager l'harmonisation des systèmes d'évaluation dans toutes les branches du système, entreprendre des évaluations de questions stratégiques à l'échelle du système, et promouvoir la création de capacités d'évaluation dans les pays membres, y compris le principe de l'évaluation indépendante, afin qu'ils puissent prendre la responsabilité de l'évaluation des programmes au niveau national.

64. Le Comité de haut niveau sur les programmes et le Comité de haut niveau sur la gestion ont, d'un commun accord, entériné l'approche suggérée par le Groupe des Nations Unies sur l'évaluation et fait valoir que, sur la base du principe de subsidiarité, les activités devaient se dérouler dans le cadre du système d'évaluation au niveau le mieux approprié.

V. Examen du fonctionnement du Conseil des chefs de secrétariat des organismes des Nations Unies pour la coordination

65. À sa session d'octobre 2006 et dans le cadre d'entretiens plus approfondis sur la réforme du système des Nations Unies, le CCS a entamé une réflexion sur les défis qu'allait devoir relever le système multilatéral, et sur la nécessité de rendre le système plus cohérent. Au cours d'entretiens exhaustifs, l'importance et le potentiel du CCS en tant qu'instrument propre à améliorer la cohérence dans tout le système s'est trouvée confirmée. Les chefs de secrétariat sont convenus qu'il existait une nouvelle possibilité d'adopter une approche plus ambitieuse au renforcement de la pertinence et du fonctionnement du CCS. Au nom du CCS, le Secrétaire général a prié le Directeur général de l'OIT et celui de l'OMS de prendre la direction d'un examen du fonctionnement du CCS et de faire part de ses recommandations qui seront soumises au CCS à sa réunion d'avril 2007.

66. Un processus consultatif intensif réunissant les chefs de secrétariat a été lancé par les directeurs généraux de l'OIT et de l'OMS, complété par des déclarations écrites détaillées des chefs de secrétariat. Les consultations ont été menées par les chefs de secrétariat eux-mêmes, ce qui différait nettement des examens antérieurs du CCS. Cette expérience a prouvé surtout que, si le CCS était appelé à devenir un instrument de coordination plus efficace et plus important de la coordination interinstitutions, il faudrait que les chefs de secrétariat s'investissent davantage et lui consacrent plus de temps et soient appuyés par une structure intégrée incorporant les questions de politiques, de gestion et de fonctionnement. L'examen a marqué un progrès décisif dans l'évolution du CCS du point de vue de la prise de contrôle et de l'aménagement de la coordination à l'échelle du système sous la direction du Secrétaire général.

67. Les consultations organisées au cours de l'examen ont abouti à la conclusion qu'il n'était pas besoin de réaménager complètement le CCS mais qu'il fallait envisager de resserrer au cours des deux à trois prochaines années les liens entre le CCS et ses rouages sur la base d'une approche pragmatique. Les membres du CCS sont convenus du rôle critique que tient ce comité en tant qu'organe unique du système multilatéral réunissant, sous l'égide et la direction du Secrétaire général, les chefs de secrétariat des institutions spécialisées, de la Banque mondiale, du Fonds monétaire international, de l'Organisation mondiale du commerce ainsi que des organismes pertinents, fonds et programmes des Nations Unies. En tant que principal mécanisme interinstitutions, le CCS devrait fournir des orientations de politique générale par l'intermédiaire des chefs de secrétariat des organismes du système. À cet égard, les mandats individuels, les atouts respectifs, les capacités et les domaines d'action, ainsi que les diverses structures de gouvernance et composantes des organisations membres, doivent être reconnues et respectées.

68. Un certain nombre de questions clefs ont été jugées essentielles au fonctionnement du CCS. La première concernait l'harmonisation des pratiques commerciales, des systèmes et procédures utilisés et paraissant d'une importance primordiale. Un deuxième domaine retenu a été celui des questions de politiques générales. Le CCS identifierait et retiendrait un nombre restreint de questions intersectorielles de politique générale intéressant l'ensemble du système, auquel il pourrait contribuer spécialement au cours des deux à trois prochaines années. On a

vivement encouragé la prise de décisions immédiates au sujet du changement climatique, de la mondialisation juste et équitable, de l'égalité des sexes et de l'appui au développement de l'Afrique.

69. S'agissant du troisième domaine d'opérations nationales, on a noté qu'avec les efforts de réforme visant à accroître la cohérence à l'échelle du système, et l'attention accordée aux résultats obtenus sur le plan national, les activités opérationnelles devraient devenir partie intégrante des principales responsabilités du CCS, en rapport avec cette politique, avec le programme et les fonctions de gestion tout en recherchant un appui et un renforcement mutuels. Bien que le CCS doive se doter d'une capacité de suivi générale, il ne doit pas s'immiscer dans des activités nationales spécifiques. Une telle démarche devrait reposer sur le principe fondamental de rapprochement des activités normatives du système des Nations Unies et de ses activités nationales avec la responsabilisation de tous les organismes pertinents. Cet aspect est considéré comme critique étant donné les nouvelles responsabilités conférées au coordonnateur résident en tant que représentant principal du système des Nations Unies au niveau national. À cet égard, le CCS a approuvé la proposition d'intégration du Groupe des Nations Unies pour le développement dans le cadre du CCS.

70. Il a été convenu qu'une structure intégrée du Comité de haut niveau soutiendrait le rôle du CCS en tant que pinacle de la coordination interinstitutions et intégrerait à la fois la coordination verticale et horizontale aux niveaux mondial, régional et national, englobant la diversité des mandats et des spécialisations des membres du CCS.

71. Il a été décidé que la prochaine étape du processus d'examen se déroulerait en plusieurs phases, notamment le recensement de tous les mécanismes de coordination interinstitutions et une analyse plus poussée de la cohérence et des divers aspects de la cohérence des politiques. Le CCS examinerait également son mode de financement, en particulier les ressources nécessaires à son bon fonctionnement et à celui de ses mécanismes. Enfin, l'examen porterait aussi sur la manière dont le Secrétariat pourrait assurer au CCS de meilleurs services techniques et un appui opérationnel et logistique, ainsi qu'à ses groupes, ses comités et mécanismes de liaison; améliorer la présentation de rapports et la transparence envers les organes intergouvernementaux; et contrôler l'application des décisions.

72. Le CCS a accepté les principes généraux énoncés dans la proposition d'examen et donné un aperçu des mesures spécifiques nécessaires à la poursuite du processus d'examen. Le Comité de haut niveau sur la gestion a été invité à mettre la dernière main au Plan d'action pour l'harmonisation des pratiques commerciales et à formuler des propositions sur la manière de procéder en ce qui concerne les fonctions supplémentaires qu'il est prévu de lui confier, à savoir la gestion des opérations au niveau national et le suivi des sources de financement allouées au système. Le Comité de haut niveau sur les programmes a été prié de poursuivre ses travaux sur les questions de politique générale et de formuler des propositions dont le CCS serait saisi sur l'ordonnement des questions qui seront inscrites à l'ordre du jour des futures sessions du CCS. Le Comité de haut niveau sur les programmes proposerait une méthodologie propre à l'analyse des mandats et des doubles emplois ainsi qu'à l'étude des divers aspects de la cohérence des politiques. S'agissant des travaux de ces comités et de l'intégration du Groupe des Nations Unies pour le

développement dans le CCS, les présidents desdits comités ont été invités à mettre au point un ensemble d'arrangements qui seraient soumis au CCS pour examen.

73. L'examen a été considéré comme une première étape dans l'adoption d'un plan stratégique ambitieux pour le CCS, fondé sur une approche pragmatique dans l'intention d'apporter de substantielles améliorations d'ici deux à trois ans. En procédant à l'examen, les chefs de secrétariat se sont montrés déterminés à prendre en main le contrôle et la gestion du CSS. L'examen a porté sur tous les aspects des travaux du CCS, qui englobent les principales questions de politique générale auxquelles se trouve confronté le système multilatéral, les difficultés communes qui se posent en matière de gestion, et la présentation de directives et de dispositifs de contrôle pour les opérations nationales.
